



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA SOCIETE
"EVANCIA SAS" DES LOCAUX SIS 55 AVENUE
DE LA REPUBLIQUE**

**DÉCISION N° DM-22-202
EN DATE DU 31 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT l'accord entre la ville et la société « Evancia SAS » sise 60 avenue de l'Europe à BOIS-COLOMBES (92270), de renouveler la convention d'occupation du domaine public des locaux sis 55, avenue de la République à Vincennes, propriétés de la commune afin de poursuivre leur activité « d'accueil petite enfance » ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société « Evancia SAS » sise, 60 avenue de l'Europe à BOIS-COLOMBES (92270), représentée par son gérant Monsieur Xavier OUVARD, le renouvellement de la convention d'occupation des locaux sis 55, avenue de la République à Vincennes à compter du 21 mars 2021. Le montant de la redevance trimestrielle est fixé à 17 000 € hors taxes et hors charges.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220531-lmc1H9650H1-AR Date de réception en Préfecture : 31/05/2022 Date de Publication : 31/05/2022
